

Décision

Générale

colonial

Décision n° 812/SG/FP accordant un congé à passer en Métropole à une Sœur hospitalière.

n° 812/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de 5 mois 20 jours à passer à Desvres (Pas-de-Calais), Maison mère de la Communauté des religieuses franciscaines de Calais, Maison Saint Antoine, est accordé à Mme Berthe Caron, en religion sœur Eugénie-Marie, à compter du 5 juin 1968. Une réquisition de passage aller-retour Djibouti-Paris-Djibouti par Voie aérienne en classe touriste sera délivrée à l'intéressée. Elle pourra prétendre, en outre, dans les conditions habituelles, au remboursement des frais de voyage Paris-Desvres-Paris, par voie ferrée en 2e classe. La dépense afférente à la présente décision est imputable au budget du Territoire.